

Monsieur Simon Jolin-Barrette
Leader parlementaire du gouvernement
1035, rue des Parlementaires, bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,


Le 10 juin 2021, la députée de Joliette déposait à l'Assemblée nationale l'extrait d'une pétition non conforme signée par 271 personnes pour demander d'annuler la décision du Centre de services scolaire de Montréal de suspendre les fonctions et les pouvoirs du conseil d'établissement de l'école Saint-Donat.

Nous sommes déjà au fait de la situation prévalant au sein de cette école, car nous avons reçu quelques missives des différentes instances scolaires à ce sujet. Le dossier comporte certains enjeux que l'équipe ministérielle s'affaire à documenter et à analyser.

De prime abord, le Centre de services scolaire semble avoir agi en accord avec les dispositions prévues à la *Loi sur l'instruction publique*. Toutefois, à la suite de la mise sous tutelle du Centre de services scolaire le 16 juin 2021, il est à prévoir que l'accompagnement dont il bénéficiera permettra la consolidation des pratiques de gouvernance et de gestion saines et durables, ce qui apportera des solutions à ce type d'enjeux. La situation sera portée à l'attention de l'administrateur provisoire qui aura le mandat de s'assurer que les échanges se poursuivent avec les membres parents du conseil d'établissement afin de rétablir son bon fonctionnement.

Nous vous assurons de notre disposition à favoriser l'émergence d'un environnement décisionnel efficace et répondant aux attentes des différentes parties, dans l'intérêt des élèves.

Veuillez agréer, cher collègue, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Jean-François Roberge